



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL N°12
DU 12 DECEMBRE 2014**

Présents :

ARTAUX Laurence ; BENGUELLA Sylvie ; BONVALOT Pascal ; BOUVARD Martial ; COURGEY Claude ; CHUZEVILLE Jean-Paul ; CULOT François-Xavier ; DUCROUX Séverine ; JACOULET Bernard ; JUPILLE Gérard ; MILLET Catherine ; MUSIAUX Marie-Pierre ; SALVI Delphine ; SALVI Thierry

Absents excusés : MENETRIER Nathalie

Secrétaire de séance : Sylvie BENGUELLA

La séance est ouverte à 21h

Le compte rendu de la séance du 14 novembre 2014 est approuvé à l'unanimité

Renouvellement du contrat d'embauche de Monsieur Leclerc Yannick

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de renouveler le contrat de monsieur Leclerc Yannick pour une durée de 1 an.

Règlement de l'eau et de l'assainissement

Le maire rappelle au conseil municipal que la commune a l'obligation de se doter d'un règlement de l'eau et d'un règlement de l'assainissement. Chaque conseiller ayant reçu un modèle de règlement de l'eau et de l'assainissement, il leur demande s'ils ont des remarques ou de nouvelles idées à soumettre.

Les deux règlements sont acceptés à l'unanimité.

Echange de terrain avec monsieur Ménétrier

Afin que cet échange se fasse en toute légalité, le maire explique au Conseil Municipal qu'il a consulté maître Gire, avocate au cabinet d'avocats SCP COPPI GRILLON BROCARD GIRE, avec le troisième adjoint Bernard Jacoulet. Cette dernière leur a conseillé de faire réaliser, par le service des domaines, une estimation des biens.

Le maire rappelle aussi les faits suivants : lors de la réunion du 18 avril 2014, le conseil municipal, à l'unanimité, avait accepté d'échanger avec monsieur Ménétrier les parcelles AK15 / AK17 et AK209 situées le long du chemin « du ruisseau » et dont ce dernier est propriétaire contre l'ancienne gare de marchandises et son terrain. Il rappelle aussi que, lors de la réunion du 17 octobre 2014 les précisions suivantes avaient été apportées : les parcelles de Mr Ménétrier représentent une surface totale de 1042 m² au prix estimé de 35 € au m², soit un montant total de 36470 € TTC. Il avait aussi été précisé que l'ancienne gare de marchandises avait été accordée aux plus offrants : Monsieur Ménétrier et sa compagne Madame Bonmarchand qui proposaient conjointement un montant de 21000 euros TTC. Le maire rappelait alors que le terrain où pose l'ancienne gare était d'une surface de 15ares70ca et sa valeur de 12 euros au m² soit 18 840 € TTC. L'ensemble gare et terrain représentait donc un montant total de 39 840 € TTC et **la somme à percevoir par la commune suite à cet échange s'élevait donc de 3 370 euros**. Lors de cette même réunion le maire informait que Monsieur Ménétrier souhaitait que cette transaction se fasse entre la commune et sa compagne, Madame Bonmarchand Séverine. Pour conserver cette idée d'échange il avait donc proposé que la commune achète les 3 parcelles à Mr Ménétrier et que Mme

Bonmarchand en rembourse la valeur d'achat + la somme de 3 370 euros restant due. Le conseil municipal avait accepté cette proposition à l'unanimité.

Ces rappels effectués, le maire informe que, sur les conseils de maître Gire et afin de finaliser les termes de l'échange il avait à nouveau rencontré Monsieur Ménétrier. Les conditions qui ressortent de ce dernier entretien sont les suivantes : monsieur Ménétrier accepte de vendre les 3 parcelles constructibles citées ci-dessus au prix du terrain de la zone commerciale du Quartier de la Gare, soit 12€ le m² (1042m² x 12€ = 12 504€). A ce prix s'ajoutera un forfait de 2 496 euros pour les aménagements réalisés par Mr Ménétrier sur ces terrains.

Le prix global de 15 000 € TTC a finalement été défini pour les terrains de Monsieur Ménétrier.

La transaction devant se faire avec madame Bonmarchand, le maire propose que la commune achète l'ensemble des parcelles précitées à Monsieur Ménétrier et que madame Bonmarchand achète, à la commune, la parcelle AI268 d'une surface de 15a70ca avec l'ancienne gare de marchandises pour un montant total de 18 840 € TTC.

Cet achat et cette vente annulent et remplacent le projet de d'échange initialement prévu tout en conservant les termes.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité

Abris bus situés à l'entrée du nouveau quartier de l'Ancienne Gare de marchandises et rue du Vieux Moulin

L'état de vétusté de ces deux abris bus rend leur remplacement nécessaire. Le prix d'un abri bus correspondant à ceux qui sont installés aujourd'hui sur notre commune s'élève entre 3000 et 4 000 €. Afin d'être aidé financièrement sur ce projet, le conseiller Pascal Bonvalot suggère que soit intégré un panneau publicitaire dans chaque abri bus. Avant de changer les abris, le maire propose au conseil municipal de trouver un partenaire pour la réalisation de ce projet qu'il présentera ultérieurement.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Convention de la cantine du collège « Les Villanelles » avec le Conseil Général

Le 1^{er} Adjoint Martial Bouvard présente au conseil municipal la convention établie par le Conseil Général au sujet de la restauration scolaire. Il soulève un point important, celui de la nouvelle tarification. Le maire estime que ce point doit être revu par les représentants du Syndicat Intercommunal des Ecoles du Pays de Rougemont et, en signe de protestation, propose ne pas signer cette convention.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte que le maire ne signe pas cette convention.

Bâtiment communal situé au n°14 de La Grande Rue

Le maire informe le conseil municipal qu'il s'agit du bâtiment où se trouve actuellement la Trésorerie. Il rappelle aussi que cette dernière doit quitter les lieux au mois d'avril 2015. De ce fait, une question s'impose : que faisons-nous de ce bâtiment communal ? Deux solutions se présentent alors : la vente ou la rénovation complète de ce dernier.

Avant de se prononcer le conseil municipal décide à l'unanimité de demander une estimation de la rénovation totale du bâtiment.

Renouvellement du bail de location de terrains communaux à Monsieur Gilbert Sandoz

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler à monsieur Gilbert Sandoz le bail pour la parcelle ZB91 au lieudit « Le Renchot ».

Réparation de véhicules dans les rues

Plusieurs administrés ayant fait remarquer que des voitures étaient restées partiellement « désossées » sur la voie publique pendant de longues semaines, le maire propose au conseil municipal de prendre un arrêté interdisant le démontage des véhicules dans les rues du village.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Redynamisation du Centre Bourg.

Le maire informe le conseil municipal qu'il souhaite rencontrer les acteurs économiques de la commune parce qu'il aimerait développer avec eux un plan de redynamisation du centre bourg.

L'idée serait de lancer des actions d'aménagements répondant à leurs besoins. Certaines actions pourraient être engagées assez vite et à moindres frais. Par exemple : répondre aux problèmes de stationnement, implanter du mobilier urbain, créer de vrais espaces de vie et des liaisons douces entre les commerces ; l'ensemble devant bien entendu être accessible aux personnes à mobilité réduite et sécurisé pour que le centre bourg retrouve son caractère attrayant.

Un programme sera ensuite défini par la commission des travaux et la commission de sécurité avant d'être proposé et voté lors d'un prochain conseil municipal.

Nouveau site internet pour la commune

Catherine Millet, Maire Délégué de Montferney et responsable de la commission communication, présente le nouveau site internet de la commune. Pour le bon fonctionnement de ce site, elle précise que seuls les employés administratifs et elle-même auront la possibilité d'intervenir sur ce dernier.

Divers

Le conseiller Jean-Paul Chuzeville propose d'implanter un panneau précisant la vente de terrains constructibles à l'entrée du nouveau quartier de l'Ancienne Gare.

Demande acceptée à l'unanimité.

Le 1^{er} Adjoint Martial Bouvard demande qu'un conseiller ou une conseillère soit nommé pour représenter la commune au Conseil de la Vie Sociale des établissements suivants : Foyer d'Accueil Médicalisé « La Citadelle » et Institut Médico Educatif l'Envol.

Le Maire délégué de Morchamps, Claude Courgey, est d'accord de représenter la commune lors des CVS de ces deux établissements.

Cette nomination est acceptée à l'unanimité.

Pour information

Le responsable des garants, le conseiller Gérard Jupille, précise que le tirage au sort des lots de bois de chauffage aura lieu Mercredi 17 décembre à 17h30.

Les Vœux du Maire auront lieu vendredi 09 janvier 2015 à 20h à la salle des fêtes.

La séance est levée à 23h45

Prochaine réunion
Vendredi 16 janvier 2015 à 20h30

